

## Evaluation d'un chantier



- ✓ **Signalisation** : claire et adaptée aux piétons
- ✓ **Sécurité** : barrières de sécurité
- ✓ **Qualité la déviation** : déviation courte
- ✓ **Prise en compte des personnes à mobilité réduite** : rampes pour chaises roulantes et poussettes
- ✗ **Information** : aucune information sur les motifs ou la durée du chantier



Bien !

## Le jeu des 4 erreurs

D'après la photo ci-dessous, que manque-t-il sur ce chantier ?



Réponses : revêtement pas adapté aux PMR, pas de signalisation, pas de passage piéton de remplacement, pas d'information

## Faites vous aussi le test !

Chantier (adresse) : .....  
.....

5 critères à prendre en compte :

- Signalisation** : claire, lisible et adaptée aux piétons
- Sécurité** : barrières de sécurité, passages piétons et feux de signalisation adaptés
- Qualité de la déviation** : déviation courte, bien indiquée, panneaux placés tôt
- Prise en compte des personnes à mobilité réduite** : rampes, revêtements adaptés, trottoir suffisamment large
- Information** : motifs, durée, n° de tél. de contact

Résultat, le chantier près de chez moi est évalué :



## Conseils et bonnes pratiques

Si malgré tout, vous deviez vous retrouver dans une situation confuse ou dangereuse :

- Observez bien les possibilités qui vous sont offertes afin de choisir l'alternative la plus appropriée et la moins dangereuse possible ;
- Si l'itinéraire vous semble tout de même trop dangereux, n'hésitez pas à emprunter un autre itinéraire, même si celui-ci est plus long ;
- Si vous rencontrez un panneau que vous ne comprenez pas ou qui est illisible, signalez-le directement aux ouvriers présents.

Les gros problèmes peuvent être signalés, pour en savoir plus rendez-vous à la dernière page !

# Comment signaler un problème ?

Si vous rencontrez, comme dans le jeu des 4 erreurs, des problèmes graves vous pouvez les signaler par ces moyens :

- Appeler directement le numéro de téléphone du maître d'œuvre indiqué en bas du panneau d'information générale sur le chantier ;



- Contacter l'ATE via le « Formulaire de signalisation de problème sur un chantier » disponible sur le site Internet ou selon les coordonnées ci-dessous;

ATE-Genève

Tél: 022 734 70 64 (ma, je 9h-16h)

Mail: info@ate-ge.ch

Site Internet : www.ate-ge.ch



**Piétons, déplacez-vous en sécurité aux abords des chantiers !**



Dans le cadre de son étude pour une meilleure prise en compte des piétons dans les contextes de chantier, l'ATE-Genève souhaite s'adresser à la fois aux piétons et aux personnes à mobilité réduite afin de les sensibiliser et de les informer sur les situations complexes que sont celles des chantiers. Ce flyer a ainsi pour but de :

- Rappeler aux piétons quelle signalisation s'adresse à eux ;
- Inciter les piétons à suivre la signalisation qui leur est destinée;
- Identifier les divers cas de figure aux abords des chantiers ;
- Rappeler les mesures prises par les autorités en faveur des piétons ;
- Donner des outils pour signaler des problèmes graves ;

⚠ Rappelons que les chantiers sont en perpétuel changement et qu'il s'agit de rester vigilant et ne pas oublier que cela engendre parfois des désagréments provisoires.



Ayez en tête que certains panneaux vous sont spécifiquement destinés et d'autres s'adressent uniquement aux conducteurs :

## Quelques panneaux à connaître

## Démarche de l'ATE-Genève